

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	26.01.2023	Folio n°
	Délibération	2023-38	
	Nature	7.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE			

Syndicat Mixte
Normand'Innov

Siège Social

Flers Agglo
41 Rue de la Boule – CS 149 - 61103 FLERS CEDEX
Tel : 02.33.98.44.55 – Fax : 02.33.64.38.66

SEANCE N° 07 DU 26.01.2023

4 questions numérotées 2023-38 à 2023-41

DELIBERATION

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Syndical, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni dans les Locaux du Centre d'Essais Dynamiques 2 – Zone de Normand'Innov – 61100 CALIGNY, sous la présidence de Yves GOASDOUE – 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Conseillers titulaires : Sophie GAUGAIN (RN) – Catherine MEUNIER (RN) – Julie BARENTON-GUILLAS (RN) – Laurent BEAUVAIS (RN) – Jérôme NURY (CD) – Alain LANGE (CD) – Lori HELLOCO (CD) – Yves GOASDOUE (FA) – Jacques FORTIS (FA) – Gilles RABACHE (FA)

Conseillers suppléants : Bertrand DENIAUD (RN) – Aristide OLIVIER (RN) – Thierry LIGER (RN) – Jean DELALANDRE (RN) – Sylvie THIEULENT (CD) – Marie-Françoise FROUEL (CD) – José COLLADO (CD) – Michel DUMAINE (FA) – Jérémie PREVOST (FA) – Béatrice GUYOT (FA)

Tous présents, à l'exception de :

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Jacques FORTIS	Jérémy PREVOST	Ensemble de la séance

Procurations :

Mandant	Mandataire	Questions
/	/	/

Excusés : Sophie GAUGAIN, Julie BARENTON-GUILLAS et Laurent BEAUVAIS (ensemble de la séance)

Absent : Lori HELLOCO

EFFECTIF En exercice : 10 Quorum : 6	Questions	Présents	Votants
	2023-38 à 2023-41	6	6

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
20.01.2023	14 H 10	Gilles RABACHE	16 H 00	02.02.2023	02.02.2023

R A P P O R T

Présenté par
Yves GOASDOUE
1^{er} Vice-Président

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	07	26.01.2023	N° d'ordre	N° délibération
				1	2023-38

OBJET	ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023
--------------	--------------------------------------

YZ/EA

Chers Collègues,

L'année 2023 constitue le point de départ des travaux de la nouvelle concession d'aménagement dont le terme sur 20 ans est prévu le 31 décembre 2041.

Il vous est proposé de débattre sur les orientations budgétaires 2023 du Syndicat Mixte.

- Ligne budgétaire intégrant le solde de la participation du SM à la SHEMA pour l'aménagement de la ZAC.
- Pour mémoire, la répartition des charges en fonctionnement a été revue en vue de dégager le CD 61 des dépenses liées à la gestion et à l'entretien des espaces publics, condition de participation à l'investissement du Département pour l'acquisition du nouveau foncier et la réalisation des futurs travaux d'aménagement.
- Une ligne taxe foncière pour la plateforme collaborative (CED2) a également été ajoutée, celle-ci étant compensée par la recette perçue auprès de la CCI délégataire de la DSP recette car la CCI nous rembourse.
- Figure également l'emprunt contracté par le Syndicat Mixte pour financer nouvelle avance à la SHEMA.
- Une ligne budgétaire permettra d'accompagner l'amorçage de la conciergerie.

Compte tenu de ces éléments, les orientations 2023 pourraient s'établir, en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement

Dépenses

Le budget 2023 est estimé à **1.761.895,57 €**. Il comprend :

- Le virement en section d'investissement: 1.451.724,57 €
- Le groupement de commandes (marché espaces verts) en baisse par rapport à 2022
- Le remboursement des intérêts liés au rachat de l'usufruit
- Le remboursement des intérêts liés au nouvel emprunt consenti à la SHEMA
- Le paiement de la taxe foncière de la plateforme collaborative totalement financé dans le cadre de la DSP avec la CCI

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	26.01.2023	Folio n°
	Délibération	2023-38	
	Nature	7.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE			

Recettes

La section recettes intègre :

- Le remboursement de la TF liée à la plateforme collaborative par la CCI.
- La Redevance relative à la plateforme collaborative : 274.000 €
- Les contributions des membres du Syndicat Mixte tenant compte des éléments:
 - **60.000,00 €** pour la Région
 - **16.005,95 €** pour le Département
 - **55.000,00 €** pour Flers Agglo
- La reprise du résultat de l'exercice n-1 pour **1.274.125,62 €**.

Section d'investissement

Dépenses

Le budget 2023 est estimé à **5.966.399,34 €**. Il comprend :

- Les remboursements du Capital liés aux 2 emprunts (plateforme collaborative 192 K€ + avance SHEMA : 191 K€)
- Les dépenses d'investissements liées aux équipements
- Le solde de la participation du SM à la concession de **3 M€** pour l'aménagement de la ZAC (reste à verser par Région :960 K€, FA et CD61 : 740 K€ chacun)

Recettes

La section recettes intègre :

- Le remboursement annuel par la SHEMA du nouvel emprunt : 190.000 €
- Le solde des contributions des membres du Syndicat Mixte :
 - **960.000 € pour la Région** : Pour mémoire Au total 4.920.000 € votés (délibération Région 29 11 21) dont 2.420.000 € déjà versés, 2022 : 1.540.000 €, 2023: 960.000 €)
 - **740.000 € pour le Département** : 2 x 740.000 € au titre de (2021 et 2022) et 740.000 € en 2023
 - **740.000 € pour Flers Agglo** : 2 x 740.000 € au titre de (2021 et 2022) et 740.000 € en 2023
- La reprise du résultat de l'exercice n-1 pour **1.884.674,77 €**.

LE CONSEIL :

PREND ACTE de la tenue du DOB 2023 et de l'existence du rapport.

CERTIFIE CONFORME.

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN

Le 1^{er} Vice-Président

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-256104050-20230126-2023-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2023

Publication : 02/02/2023